

Bureau du personnel

Le Service extérieur est fait de gens qui travaillent pour le Canada dans des délégations à l'étranger sous diverses conditions; de gens recrutés, formés et conseillés quant aux buts à long terme de leur carrière; de gens et de leurs effets personnels qu'on déménage d'une mission à l'autre; de gens dont les besoins et le bien-être quotidiens à l'étranger doivent être assurés si l'on veut qu'ils servent leur pays et leur Ministère de façon efficace. Toute organisation a son bureau du personnel, mais la très grande variété des tâches du Ministère, le milieu dans lequel elles s'accomplissent, les défis quotidiens posés d'une part par les conditions changeantes au pays comme ailleurs et, d'autre part, par l'évolution constante des politiques et règlements de la Fonction publique, sans oublier les problèmes humains complexes d'un service permanent, constituent autant de facteurs qui font que, pour le Ministère, les fonctions du Bureau du personnel et de ses parties constituantes, de la Direction des affectations du personnel, de la Direction de la planification et du perfectionnement du personnel ainsi que de celle des relations de travail et de la rémunération, sont exceptionnelles et essentielles.

En 1974, le nombre des employés du Ministère est passé de 3,041 à 3,087, dont 2,054 sont membres du service extérieur, 790, cadres supérieurs, et 1,264 font partie du personnel de soutien. A la fin de l'année, le Ministère avait à son service plus de 3,490 personnes à l'étranger, y compris 2,200 engagées sur place. Assistées du personnel de soutien canadien, toutes apportaient leur concours à la mise en œuvre des programmes de tous les ministères du gouvernement fédéral à l'étranger. Les nouvelles demandes ont exigé, par exemple, l'ouverture d'une ambassade en Arabie Saoudite.

Pour refléter le caractère bilingue du Canada, des efforts intensifs ont été faits en 1974 pour garantir qu'une forte majorité des employés du Ministère en arrivent à avoir une connaissance pratique des deux langues officielles et aussi qu'ils aient l'occasion d'apprendre la langue du pays où ils sont affectés.

Depuis nombre d'années, le Service extérieur a eu le bonheur d'avoir à son emploi des femmes de talent et énergiques, et le Bureau du personnel fait tout en son pouvoir pour qu'une telle situation persiste. Ces femmes ont travaillé à tous les niveaux et dans presque tous les principaux secteurs d'activité des cadres

supérieurs, tout en manifestant une vigueur peu commune dans les diverses fonctions de soutien, notamment les communications et le travail de bureau et de sténographie. Plusieurs femmes ont déjà servi et d'autres servent actuellement comme directeurs généraux et directeurs au ministère à Ottawa. Le Ministère a continué d'attirer d'excellentes candidates dans son concours annuel de recrutement.

Le recrutement du personnel de soutien et des cadres supérieurs se fait par concours ouvert. Le recrutement d'agents supérieurs du Service extérieur a lieu chaque automne dans les universités d'un bout à l'autre du Canada et consiste en des examens écrits et des entrevues individuelles. Les sténographes et certains autres membres du personnel de soutien sont aussi recrutés au moyen d'entrevues périodiques dans les principaux centres canadiens. Ces concours représentent l'une des activités les plus importantes du Bureau du personnel. Les spécialistes qui travaillent à Ottawa, tels les bibliothécaires, les administrateurs financiers et du personnel, et les agents d'information, sont recrutés par l'entremise de la Commission de la Fonction publique, selon les besoins.

Outre les fonctions propres à toute administration du personnel, dont la classification des emplois, la rémunération, les vacances ainsi que les régimes de santé et de retraite, le Bureau du personnel s'occupe des articles de dépense comme les allocations d'études, de représentation officielle, de voyage pour congés annuels, de voyage aux étudiants pour congé dans leur famille, de congés à prendre au Canada, de voyage et de déménagement à l'étranger et autres. Le Bureau effectue également des études sur les conditions de service à l'étranger et en fait rapport au Conseil du Trésor. Ainsi, et de maintes autres façons, le Bureau du personnel aide les Canadiens à servir avec efficacité.